

# Les malignes manigances immobilières de vonRoll

Information aux ami·e·s et sympathisant·e·s de La Cantine.<sup>1</sup>

Voilà bientôt 3 ans qu'on se mobilise pour nettoyer, retaper, aménager, faire vivre et entretenir un bâtiment qui se dégradait d'année en année, depuis 10 ans qu'il était laissé à l'abandon par sa propriétaire, l'entreprise vonRoll<sup>2</sup>. Cette entreprise, avec qui l'entente fut relativement respectueuse pendant un temps, s'est très vite révélée sous son vrai jour en nous proférant des menaces pour tenter d'éradiquer ce que nous construisons. Explications.

Payez le loyer, respectez le contrat, l'appareil légal permet pourtant aux possédants de vous harceler pour fuir leurs obligations contractuelles. C'est la norme actuelle alors il faut qu'on vous raconte comment elle s'applique entre l'association La Cantine et l'entreprise vonRoll.

Fin décembre 2018, La Cantine reçoit une lettre de résiliation du bail dans laquelle vonRoll nous reproche notamment d'avoir des vélos et des chaises de jardin entreposées devant la maison ainsi que d'avoir l'outrecuidance de ranger des choses sous des bâches. Mais le mieux, c'est qu'ils nous accusent également d'avoir déposé une grande poche de fonte en métal, qui vient pourtant de chez eux et qui était sur le terrain avant nous! Tout ce qu'on a fait, c'est la transformer en pot de fleurs. En gros, vonRoll nous accuse d'utiliser le terrain qu'on loue. Parce qu'ils se font du fric sur notre dos et ne respectent pas le contrat, ils doivent bien trouver des prétextes irrecevables pour nous menacer quand on ose leur demander de respecter leur engagement. La Cantine n'a vraisemblablement pas de quoi être inquiétée par les attaques de vonRoll. On continue à se battre sur le terrain juridique, mais on tient aussi à faire part du comportement inacceptable de vonRoll aux personnes qui s'intéressent de près ou de loin à nos activités. La Cantine aura peut-être besoin de soutien actif si vonRoll s'obstine à faire n'importe quoi et que la loi venait à leur donner raison. On subit le même mépris que les ouvriers/ères récemment licencié·e·s à Choindex avec qui nous souhaitons être solidaires. L'histoire de notre projet est celle de beaucoup d'autres projets, de beaucoup d'autres vies lâchement affaiblies, parfois brisées par le pouvoir du fric et de la hiérarchie. À rester les bras croisés, on se laisse déposséder de tout et on sait qu'il est urgent de résister ici et partout.

Maintenant que le bâtiment a été rénové dans une dynamique collective et solidaire, Jürg

Brand espère peut-être le récupérer pour le louer à qui en fera des bureaux pour startups, ou des espaces de co-working avec bars à smoothies et café fair trade, puisque c'est le sort que réserve le capitalisme aux projets comme le nôtre. Merci, ça va, on a déjà de quoi travailler ensemble en buvant des smoothies et du café équitable du Chiapas, seulement on ne souhaite pas orienter le projet sur le modèle entrepreneurial. On croit qu'il y a d'autres priorités à l'époque actuelle. C'est peut-être ça qui les dérange, au fond, et c'est parce que ça fonctionne très bien, parce que ça ne fait que commencer, qu'on va rester! Les voraces entreprises comme vonRoll ont les lobbysistes, l'argent et leurs juristes pour asseoir leur domination. Nous avons la solidarité, la passion, la détermination et la force vive pour y résister.

## Chronologie

### Avril 2016

L'Association La Cantine conclut un premier contrat de bail de 35 ans, avec un loyer progressif qui s'élèvera après 5 ans à 3500 CHF + charges. Une liste de travaux à réaliser engage le propriétaire et l'association.

### Octobre 2016

La Cantine est en chantier de rénovation et vonRoll tente de résilier le bail, prétextant un désordre dans les alentours. Lors d'une rencontre, un juriste de vonRoll avoue que le problème est la trop longue durée du premier contrat de bail, pour laquelle le signataire, Rolf Schmid, s'était engagé sans consulter sa hiérarchie. Le juriste prétend en outre que Rolf Schmid n'était pas en droit de signer le contrat, que celui-ci n'est donc pas valable et que l'association doit partir au 31 décembre. L'association refuse évidemment, passe un joyeux premier réveillon et fait opposition.

### Juin 2017

Après des mois de combat juridique, l'association rencontre le directeur de vonRoll, Jürg Brand, qui accepte la proposition culottée de La Cantine. Celle-ci veut bien réduire la durée, à condition que le prix soit réduit drastiquement. Ainsi, le nouveau contrat court sur 10 ans et le loyer s'élève à 500.-/mois les 5 premières années, puis 1000.-/mois. À cela s'ajoutent les charges. L'entreprise s'engage à faire les démarches pour régulariser l'affectation de La Cantine auprès de la commune, ainsi qu'à poser un compteur électrique.

### Janvier 2018

vonRoll recommence de menacer l'association, qui lui avait simplement rappelé de respecter ses engagements contractuels. L'entreprise prétexte toujours un imaginaire désordre dans les alentours et s'en prend plus particulièrement au poulailler, à la cabane de recyclage, à l'abri servant à ranger les outils du jardin et aux caravanes parkées sur les places de parc louées par La Cantine, objets nécessaires à la réalisation des buts statutaires de l'association. La Cantine tente de prendre contact par téléphone avec Jürg Brand pour mieux comprendre ce qui le dérange et tenter de trouver un accord. Brand, qui s'était pourtant défini comme interlocuteur, n'entre pas en communication avec l'association. Les échanges de courriers continuent.

### Août 2018

Après avoir appris dans la presse que certain·e·s membres des autorités communales imaginaient se liguier contre La Cantine pour régler le problème d'affectation, La Cantine répond fermement à la commune, lui faisant part de son impuissance et l'invitant à régler le problème directement avec vonRoll. La commune s'engage à faire des démarches juridiques à l'encontre du propriétaire.

### Novembre 2018

vonRoll ne démord pas, obligeant l'association à se renseigner auprès des autorités communales pour savoir ce qu'il en est des caravanes. Il s'avère qu'à Delémont, une loi communale impose aux propriétaires de caravanes de les cacher dans un garage. La Cantine n'a pas les moyens de payer des garages à ses caravanes, elle signifie alors par lettre à vonRoll qu'elle les enlèvera au plus vite du parking qu'elle loue, et qu'elle demandera des permis de construire pour les constructions qui en nécessitent. L'association, face à la loi communale, n'a pas d'autre choix que de plier devant les volontés de ce propriétaire manifestement de mauvaise foi. À la même période, l'association se rend compte de la surfacturation électrique et tente de négocier le prix avec vonRoll, qui refuse évidemment.

### Décembre 2018

Sans se donner la peine de répondre au dernier courrier, vonRoll envoie une résiliation du contrat de bail pour le 31 janvier 2019.

### Février 2019

La Cantine va une nouvelle fois devoir aller en commission de conciliation pour se défendre face aux abus de l'entreprise.

Cette situation récurrente est absolument inacceptable et on en a marre. VonRoll se moque de nous depuis le début et il faut que ça cesse. Mais malgré toutes ces péripéties, La Cantine a trouvé des solutions qui lui permettent de poursuivre ses activités sereinement, de développer des dynamiques conviviales, sociales et émancipatrices pour résister à ces individus qui se permettent tout.

À bientôt!

La Cantine

1. La Cantine est un espace autogéré de cultures et d'artisanat situé à Delémont, Route de Moutier 105. Médias: afin de ne pas avoir d'influence sur la commission de conciliation à venir, merci de ne pas diffuser ces infos.

2. VonRoll est une grande entreprise suisse, qui est segmentée en plusieurs sous-entreprises dont Jürg Brand, le grand chef, est actionnaire majoritaire. Ceci implique qu'il a un pouvoir supplémentaire à ses collègues et qu'il est en droit d'intervenir dans toutes ces sous-entreprises de vonRoll. Le bâtiment de La Cantine appartient au fond de pension de vonRoll, qui est l'une des sous-entreprises. Le contrat de bail a toujours été négocié avec le directeur de cette entreprise, Rolf Schmid qui, lorsqu'il dérape, est immédiatement court-circuité par Jürg Brand. Pour cette raison, nous parlerons indistinctement de vonRoll pour toutes les relations que nous avons avec le propriétaire.

3. VonRoll nous facture l'électricité 23ct/kwh, alors qu'ils la paient probablement 16ct/kwh, au maximum. Cela représente plusieurs centaines de francs que La Cantine se fait racketter chaque mois.

Plus d'infos sur place ou sur [lesrondez.ch](http://lesrondez.ch)